

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SOMAIN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société DIMAPLAST - siège social : rue Léonard de Vinci – ZA de la Renaissance 59490 SOMAIN, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique situé à la même adresse, comprenant les activités principales suivantes soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510-2 Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant Supérieur ou égal à 50 000 m3 mais inférieur à 300 000 m3

2662-2 Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) Supérieur ou égal à 1 000 m3 mais inférieur à 40 000 m3

2714-1 Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : Supérieur ou égal à 1 000 m3

et à déclaration sous les rubriques 2714-2 et 2791-2.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée du 2 mars 2019 au 29 mars 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux en mairie de SOMAIN les lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de SOMAIN, ABSCON et ANICHE.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.